

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

37e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2011 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY,, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby KARL-SCHORN, Jean-Claude DONIUS, Catherine ORSONI, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Odile RAPP-WEISS donne procuration à Marcel BAUER
Capucine HUSSER-OTT
Valérie ARBOGAST

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet
Melle Audrey IMHOFF, assistante à la DGS
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 19 mai 2011

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

37^e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2011 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2011
- C. Décisions du Maire n° 8 et 9/2011

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 1. Convention Ville / Association pour la réintroduction de la cigogne en Alsace-Lorraine (APRECIAL)

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 2. Service public de fourrière automobile : approbation du choix du délégataire et du projet de convention de délégation de service public

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 3. Avis de la commune sur la demande d'autorisation formulée par la Communauté de Communes de Sélestat, au titre de la loi sur l'eau, des travaux hydrauliques nécessaires à la protection de la Ville de Sélestat contre les crues du Giessen

4. Aménagement de la rue de la Pomme d'Or et de la rue des Chèvres
5. Voirie – programme pluriannuel : aménagement des rues des Glycines, Muguets, Narcisses et Oeillets

D. DIVERS

Présentation du Projet de Ville en fin de séance.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie BERINGER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2011

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 8 et 9/2011

Décision n°8/2011 : acceptation d'un don de la fondation Erwin von STEINBACH

Décision n°9/2011 : Bains Chauds – réfection des bétons apparents, de la toiture terrasse et de la couverture en tuiles

Monsieur Stéphane KLEIN indique que la décision n°8 a attiré toute l'attention de l'opposition. En effet, elle a été très surprise de la voir apparaître car cette dernière faisait l'objet, initialement, d'un projet de délibération proposé en commission au mois d'avril et qui a été retiré de l'ordre du jour. Les Amis de la Bibliothèque Humaniste ont attiré l'attention de l'opposition sur ce sujet car un débat a eu lieu. En effet, ce dernier touche notamment aux valeurs même du projet d'une ville humaniste. Il souhaite donc savoir pourquoi Monsieur le Maire a évité ce débat et de ce fait, a pris une décision en toute discrétion.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que le fait de prendre une décision ne signifie pas une volonté de faire passer quelque chose en force ou de ne pas vouloir avoir de débat. Juridiquement, il avait la possibilité de prendre cette décision, bien qu'au départ il pensait qu'il existait l'obligation de prendre une délibération sur le versement de ce don par la Fondation aux Amis de la Bibliothèque Humaniste.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que les Amis de la Bibliothèque Humaniste ont refusé ce don en donnant leurs raisons.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si les Amis de la bibliothèque Humaniste avaient réellement refusé ce don, ils l'auraient renvoyé, ce qui n'est pas le cas. L'association avait encaissé ce chèque et avait des doutes en ce qui concerne cette fondation. De ce fait, il estime que les Amis de la Bibliothèque n'ont pas assumé leurs responsabilités ; pourquoi ne pas avoir renvoyé cet argent ? De plus, ils ont fortement insisté pour que la Ville accepte ce don.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est renseigné en ce qui concerne cette fondation et estime que, si la Ville avait renvoyé ce don, cela aurait été un véritable affront par rapport à la fondation. De plus, cet argent contribue aux travaux effectués, ainsi qu'à la Bibliothèque Humaniste. De ce fait, après discussion avec Monsieur MULLER, l'Association des Amis de la Bibliothèque Humaniste n'en voulait pas et a insisté pour que la Ville le prenne. Il estime que la Ville sera peut-être contente un jour, vu le projet de la Bibliothèque

Humaniste, que cette fondation continue à soutenir Sélestat. De plus, il rappelle qu'Erwin Von STEINBACH était architecte, notamment de la cathédrale de Strasbourg. Cela entre totalement dans le cadre de la Bibliothèque Humaniste et il ne voit pas en quoi il y a un manquement de respect par rapport à certaines valeurs. Il a demandé aux services, dans un premier temps, de préparer une délibération qui finalement n'était pas nécessaire puisque qu'il était possible de prendre une décision. Ceci n'engendre pas un manque de transparence puisque ces dernières sont présentées en séance du conseil municipal.

Monsieur Marc RUHLMANN estime que le fait de dire qu'une décision est prise par souci de simplicité n'est pas cohérent puisqu'à partir du moment où la délibération est prête cela n'aurait pas posé plus de problème de la soumettre à la commission puis au conseil municipal.

Toutefois, compte tenu des doutes émis par l'association des Amis de la Bibliothèque Humaniste comprenant notamment des historiens, il estime qu'à partir du moment où il existe le moindre risque sur l'organisme donateur, il aurait été utile de renoncer à cette somme, qui étant donné le montant, n'aurait pas mis la Ville, fondamentalement, en difficulté financière. En effet, il s'est renseigné sur cette fondation et cela lui a laissé un sentiment de non partage des mêmes valeurs et surtout pas des valeurs humanistes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite que Monsieur RUHLMANN soit plus précis par rapport aux valeurs non humanistes.

Monsieur Marc RUHLMANN indique que cette fondation a été créée par une personne condamnée à mort par contumace le 4 septembre 1945 pour des faits de collaboration. A son sens, cela lui permet d'avoir certains doutes à ce sujet, sachant qu'il existe notamment des relents qui peuvent instaurer un certain doute. A partir de cela, il considère que la Bibliothèque Humaniste mérite mieux que d'accepter un don d'une fondation dont il n'est nullement fait état de la collaboration qu'elle veut entretenir avec la Ville car il ne croit pas aux fondations désintéressées.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que le fait que d'autres organismes, tel que le Musée Unterlinden, ont accepté le don et que cette fondation se tourne ensuite vers la Bibliothèque Humaniste parce que cela entre dans les valeurs qu'ils défendent certainement, ne justifie pas un refus. De plus, ce n'est pas parce que l'un des fondateurs avait des idées très particulières, que les personnes ayant repris cette fondation en ont de même. Pour sa part, il n'y a pas de suspicion à avoir et de ce fait, il n'y a pas de raison de refuser cet argent. Si les Amis de la Bibliothèque Humaniste avaient été aussi sûrs de leur affaire, ils auraient tout simplement renvoyé ce chèque. Cela n'a pas été fait car ils n'ont pas voulu assumer leurs responsabilités et ont refilé le dossier à la collectivité sachant que cet argent, qu'il aille à l'association ou à la Ville propriétaire de la Bibliothèque, sera utilisé correctement.

Monsieur Stéphane KLEIN trouve déplaisant de ne pas écouter les « sages de la ville ». En effet, il a été attentif aux arguments qui ont été développés et est allé voir de plus près, ce qui ne l'a pas rassuré sur les objectifs et les valeurs partagés par certains fondateurs de cette fondation. Si les nouveaux n'ont pas ces mêmes idées, il considère qu'ils ne seraient pas repartis avec

une fondation entachée par un certain nombre de valeurs très très éloignées de l'humanisme.

Monsieur KLEIN estime que, sur le fond et la forme, ce dossier est symptomatique du traitement des dossiers par la municipalité. En effet, il n'y a pas eu de concertation. De plus, il considère terrible de pouvoir associer la ville à cette fondation alors qu'ils ne sont absolument pas rassurés sur les valeurs véhiculées. L'opposition ne souhaite pas être associée à cette décision que ce soit de près ou de loin car la Ville avait la possibilité de refuser ce don. Il considère que Monsieur le Maire a manqué de sagesse sur ce point.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que si les sages avaient été aussi sages que Monsieur KLEIN le prétend, ils auraient entièrement assumé leurs responsabilités, ce qui n'est pas le cas. De plus, il y a eu débat au sein de leur comité et certains membres n'ont pas compris pourquoi leur président était contre. Ce dernier a déplacé ses responsabilités au niveau de la collectivité, et en tant que Maire il a pris ses responsabilités et a pris cette décision par le biais des compétences du maire qui lui sont attribuées.

Monsieur Stéphane KLEIN confirme qu'au niveau du comité de l'association il y a eu un débat, mais celui-ci n'a pas eu lieu au niveau de la collectivité puisque cette dernière est imposée, comme cela est le cas avec le point qui interviendra plus tard en séance. De ce fait, pour cette décision prise sans concertation et au mépris de tous, il indique que l'opposition quitte la séance à compter de cet instant (19H20).

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait qu'il y a eu débat au niveau de la majorité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que c'est l'opposition qui fuit le débat en agissant de la sorte. Toutefois, il souhaite exprimer son ressenti. Cette affaire a été mal relayée par certains membres des Amis de la Bibliothèque Humaniste et il le regrette beaucoup. Il considère que, le fait de ne pas assumer totalement ses responsabilités en tant que Président ou Vice-Président n'est pas correct. En effet, ces derniers ont accepté le don, et se sont posés certaines questions un peu tardivement, mais n'ont à aucun moment renvoyé cet argent et maintenant, ils veulent refiler les torts à d'autres. Au sein de leur comité, certaines personnes auraient trouvé cela indécent de renvoyer de l'argent à une fondation qui veut aider la Bibliothèque Humaniste. Les interventions qui viennent d'être faites sont pour lui des interprétations totalement déplacées et hors de propos. Une discussion a eu lieu en bureau car une telle décision ne se prend pas à la légère et il assume pleinement ses responsabilités. Il regrette ce départ car il avait demandé, au moment de la commission réunie, lors de laquelle était présenté le projet de ville, la participation de l'ensemble des élus afin de faire des propositions. Il estime donc que l'opposition boycotte ce point qui concerne tout le monde et fuit ainsi ses responsabilités d'élus.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

1. Convention Ville / Association pour la réintroduction de la cigogne en Alsace-Lorraine (APRECIAL)

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'adoption de la convention ainsi que l'adhésion à l'APRECIAL.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Ville travaille depuis quelques années avec l'APRECIAL qui effectue un travail considérable en faveur de la réintroduction des cigognes. Ce sont également eux qui sont à l'origine du label « Village Cigogne ». Il souligne qu'un énorme travail est effectué pour le maintien des cigognes en Alsace et notamment à Sélestat, mais il est surtout important de sécuriser les nids et la ville ne peut pas le faire seule. Cela a été le cas avec le nid au-dessus de la salle Sainte-Barbe et celui sur le bâtiment du service population.

Adopté à l'unanimité

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

2. Service public de fourrière automobile : approbation du choix du délégataire et du projet de convention de délégation de service public

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'attribuer ce service public à la société SARL Sélestat Dépannage pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

3. Avis de la commune sur la demande d'autorisation formulée par la Communauté de Communes de Sélestat, au titre de la loi sur l'eau, des travaux hydrauliques nécessaires à la protection de la Ville de Sélestat contre les crues du Giessen

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que ce dossier date du début des années 1990. Il a été repris en main au sein de la Communauté de Communes en 2001 afin que les habitations concernées puissent être protégées des crues du Giessen. De nombreuses études ont été faites et suite à des négociations avec les services de l'Etat et à l'enquête publique, la ville de Sélestat doit émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Monsieur Jacques MEYER fait part du contexte général ainsi que du descriptif des travaux pour la protection de la ville contre les crues du Giessen.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'avant d'en arriver à un tel projet, une forte négociation a dû être entreprise avec les professions agricoles.

Adopté à l'unanimité

4. Aménagement de la rue de la Pomme d'Or et de la rue des Chèvres

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'un programme pluriannuel a été mis en place dont l'objectif est de retravailler l'ensemble du projet en 2012 pour le continuer sur 2013, 2014 et 2015. Suite à la présentation aux riverains du secteur, aucune remarque n'a été formulée sur ce projet. Un détail des travaux est donné.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce point fait partie de la politique de réaménagement de ruelles situées au centre ancien et au centre-ville, ce qui améliorera la qualité de vie des habitants.

Adopté à l'unanimité

5. Voirie – programme pluriannuel : aménagement des rues des Glycines, Muguet, Narcisses et Oeillets

Monsieur Jacques MEYER fait état des travaux qui vont être réalisés dans ce secteur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que seule la rue des Glycines est une tranche ferme. De ce fait, les autres tranches pourront encore être discutées en séance du conseil municipal lorsque la décision définitive sera prise.

Adopté à l'unanimité

D. DIVERS

Présentation du Projet de Ville en fin de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il n'y avait aucune obligation de présenter ce point au conseil municipal. Toutefois, cette décision a été prise afin qu'un débat ait lieu où chacun peut s'exprimer et effectuer des propositions. Ceci n'aura pas lieu étant donné que l'opposition a fuit ses responsabilités. Il se demande si ce départ n'est pas aussi une fin en soit afin de pouvoir dire par la suite qu'ils n'ont pas participé au débat et que seule la majorité a pris les décisions.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER.

« Quelques propos introductifs avant de céder la parole au Premier Adjoint, Jacques MEYER, pilote de ce dossier.

Pourquoi un projet de ville, pourquoi maintenant ...

Le programme électoral élaboré par l'équipe " Sélestat en marche " en 2008 nous a conduit à obtenir la majorité et à être les décideurs de la destinée de la Ville de Sélestat pour quelques années mais également d'engager des réflexions et politiques de long terme qui marqueront la Ville.

Nous nous sommes astreint à suivre ce programme fidèlement puisque telle était la volonté de nos concitoyens. Ainsi ont abouti de nombreux chantiers

souvent évoqués ici - Piscine des Remparts, Nouvelle Ecole Wimpfeling, Centre Sportif Intercommunal – pour ne citer que les plus visibles !

Depuis il faut se rendre à l'évidence le monde a beaucoup bougé, nous avons connu une crise sans précédent depuis les années 1930 et les réalités économiques, écologiques ou sociales changent très vite.

Aussi après de nombreuses consultations, la municipalité s'est engagée dans un travail de réflexion prospective. Comment se dessinera notre ville demain ? Quelles ambitions souhaitons nous lui donner ?

Un maître mot en est sorti : attractivité. Nous devons être attractifs pour développer l'économie et l'emploi, notamment l'économie touristique. Nous devons aussi être attractif par notre cadre de vie agréable et notre bien vivre ensemble. En effet, les paramètres d'attractivité assurent le succès d'une ville.

Oui, notre action publique impulsée en partenariat avec tous les acteurs du développement local, doit venir au secours de l'activité touristique, économique et commerciale pour aboutir à une dynamique cohérente.

Ce projet de Ville, développé ce soir, aborde les enjeux à venir : enjeux économiques, sociaux, vie dans la cité, habitat et patrimoine, éducatifs, culturels, sportifs, environnementaux...

Il coordonne la volonté politique municipale et les attentes et besoins des sélestadiens.

Souvent ce projet se place à l'intersection d'enjeux contradictoires : chaque personne qui s'investit dans la ville défend ses intérêts et a sa logique propre.

L'enjeu est de proposer une cohérence forte entre les intérêts individuels pour :

- Créer une solidarité autour de ce projet entre des acteurs qui peuvent avoir des intérêts parfois opposés*
- Coopérer dans le cadre de notre périmètre de l'intercommunalité voir du territoire d'Alsace Centrale*
- Envisager l'avenir avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département).*
- Faciliter et hiérarchiser des choix techniques, financiers, esthétiques ... en donnant un cadre à l'action et situant les actions dans une perspective à moyen et long terme*

Nous avons besoin de ce temps de prise de recul afin d'engager des décisions importantes en terme d'investissements, de positionnement et d'organisation de notre ville de Sélestat.

Ensemble nous développerons ces programmes. Cet exercice ajouté à celui d'une prospective budgétaire, de la nouvelle organisation et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement à venir montre que la collectivité se donne les moyens d'une ambition toujours grandissante ! »

Monsieur Jacques MEYER rappelle que des groupes de travail, pilotés par des adjoints, ont été créés et chacun dans son secteur a effectué des propositions par rapport à une problématique dont l'ensemble a été remis à la société Algoé qui travaille sur ce projet ville. Il insiste sur le fait que le projet de ville a pris en compte le monde économique actuel. En effet, ce projet s'étale sur du long terme. Lorsqu'il fait état de court terme, cela comprend les années jusqu'en 2013-14, le moyen terme 2015-2016 et le long terme jusqu'en 2020. Monsieur MEYER indique que ce qui est ressorti essentiellement dans le court terme est la nécessité d'une requalification du centre-ville, l'engagement d'un plan de rénovation de l'habitat, un aménagement urbain plus qualitatif, une amélioration de l'accueil des services de la mairie, une revitalisation des commerces et la mise en valeur du patrimoine.

Le moyen terme concerne surtout l'aménagement du quartier de la gare, l'amélioration de la circulation est-ouest et nord-sud, une diversification et une tertiarisation du secteur économique dans ce secteur, le développement de l'offre de logement étudiant et multimodalité.

Le long terme comprend l'amélioration de l'offre de service et d'équipement du quartier ouest, le développement d'une offre résidentielle adaptée au niveau de vie des ménages dans ce secteur.

Monsieur MEYER insiste sur le fait que ce n'est pas parce qu'il n'abordera pas le sujet du moyen et long terme qu'aucun travail n'est effectué. En effet, une étude est actuellement en cours pour le quartier de la gare, et une autre est en cours de réalisation sur le secteur Ouest qui est fait en partenariat avec la commune de Châtenois.

Le projet de ville qui doit se réaliser dans les 3 prochaines années se divise en 7 domaines différents, chacun piloté par un adjoint. Il regrette l'absence du groupe minoritaire car ils auraient pu ramener quelque chose dans ces groupes de travail.

Le premier thème comprend la modernisation des services avec notamment une amélioration du service aux usagers avec le déploiement de nouveaux services, la mise en place d'une démarche qualité et un bureau d'accès au logement, ainsi qu'une rationalisation du patrimoine municipal. Ce point sera finalisé pour fin 2013.

Le deuxième thème concerne la requalification des espaces publics avec l'aménagement du centre que ce soit par le biais du plan directeur d'aménagement mais aussi par le stationnement et la circulation. Il est également nécessaire de définir les secteurs prioritaires de réalisation.

Le troisième relève de la mise en valeur du patrimoine passant par une valorisation du patrimoine public notamment de l'Eglise Saint Georges, de l'Eglise Sainte Foy et du Site Saint Quirin, ainsi qu'une harmonisation architecturale.

Le thème numéro 4 relève de la rénovation de l'habitat qui passe par un diagnostic et un plan d'actions puis un programme de rénovations. Cela permettra de définir les logements limite insalubres qui doivent être rénovés.

Le cinquième thème concerne le rayonnement du centre ville. Il s'agit de labelliser Ville d'Art et d'Histoire, rénover et étendre la Bibliothèque Humaniste et mettre en lumière ce dernier.

Le sixième point relève de la prévention et de la tranquillité. Ceci passe par la cohésion sociale et la prévention de la délinquance et l'optimisation de la vidéoprotection.

Le dernier thème concerne les projets en interface avec le centre ville par l'exploitation du potentiel foncier et immobilier notamment par le site CELLULOID et les Ateliers Municipaux, ainsi que la valorisation du parc des

Remparts.

Monsieur MEYER regrette le manque de débat suite au départ du groupe minoritaire car il estime que c'est sur ce genre de projet qu'il est possible de faire avancer les choses avec un débat contradictoire afin de faire rayonner un peu plus la ville. Il en déduit, avec cette absence, que le projet est tellement parfait et bon, qu'il n'est pas nécessaire de débattre, du fait qu'il n'y a pas de nouvelles idées à apporter. Il souhaite que ce projet permette aux sélestadiens de vivre encore mieux dans la ville et d'avoir une dynamique économique.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que rien n'est figé, ce sont des pistes de travail méritant d'être affinées et mises en route. Les portes sont ouvertes et rappelle qu'il avait dit lors des commissions réunies que l'opposition est cordialement invitée à faire part de propositions et à travailler en étroite collaboration avec la municipalité pour avancer et rendre Sélestat plus attractive.

- Monsieur Jean-Claude DONIUS indique qu'il est rare qu'il prenne la parole, mais ce soir il se doit d'intervenir. Il estime que le groupe minoritaire a manqué de respect vis-à-vis de ses électeurs. En effet, il considère qu'ils n'ont pas assumé les responsabilités qui leur ont été confiées ; il est vraiment trop facile de les fuir. Il est possible de ne pas être d'accord avec une décision mais il est trop facile de s'en aller et d'éviter de se prononcer sur un projet d'importance comme celui qui vient d'être présenté et qui engage la ville pour son avenir. De plus, il sera reproché par la suite que le groupe minoritaire n'a pas été associé au projet.

- Monsieur Jean-François ROYER ne revient pas sur les fondements du projet, mais il souhaite simplement souligner le fait que c'est un projet ambitieux et qui n'a fait l'objet d'aucun débat à ce moment là. Ce projet aurait en effet pu faire l'objet d'un débat constructif, mais il estime que l'opposition, consciente de ses faiblesses, n'en veut pas.

L'intervention de l'équipe minoritaire sur la décision n'est, de son point de vue, qu'un prétexte pour ne pas participer activement au projet de ville. Cela caractérise le manque de vision, pour Sélestat, de l'équipe minoritaire, ce qu'il regrette fortement.

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20 H 25

DGS/AI
PV provisoire 37

La secrétaire de séance

Sylvie BERINGER